

Fiche Info

Audits cliniques en radioprotection

Des avantages pour tous les acteurs

Un audit clinique est une expertise réalisée par des confrères (peer-review), qui a pour but d'améliorer la qualité des soins ainsi que la protection du patient et du personnel.

Dans le cadre de l'utilisation de rayonnements ionisants, les audits cliniques ont fait leurs preuves au niveau international et national puisqu'ils offrent des avantages à tous les acteurs impliqués. D'une part, les établissements soumis à l'audit reçoivent une évaluation de leur pratique de travail et peuvent améliorer leurs points faibles, d'autre part, les patients ont la certitude que les examens et les traitements sont optimisés et justifiés. En outre, l'ensemble de la société profite d'un meilleur système de santé.

Législation suisse

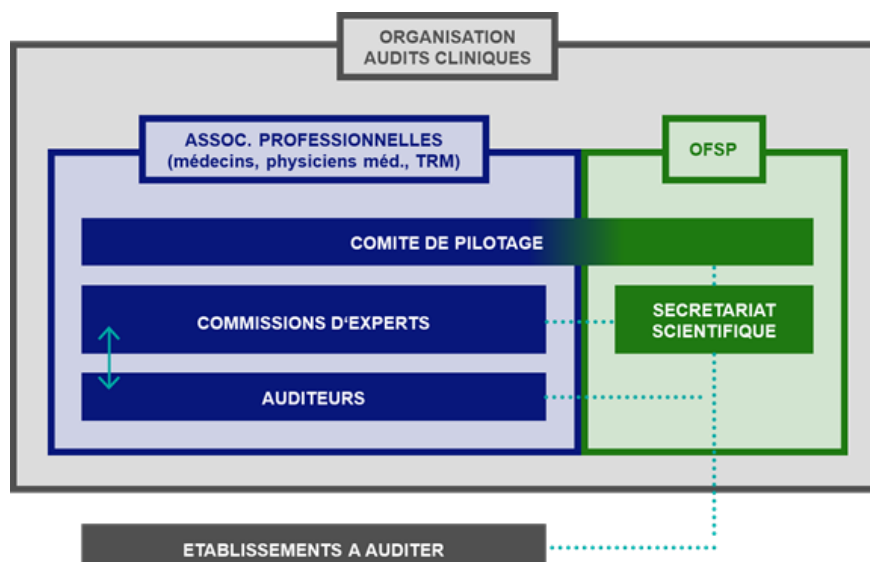
Le projet « Audits cliniques » a été lancé en 2011, conjointement avec les associations professionnelles de médecine. Cette collaboration a développé le concept de mise en œuvre des audits cliniques en Suisse, tout en définissant ses bases légales.

L'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et stipule que tout titulaire d'autorisation pour des applications médicales en tomodensitométrie, en médecine nucléaire, en radiooncologie ou effectuant des procédures diagnostiques ou thérapeutiques interventionnelles assistées par radioscopie peut être audité tous les 5 ans (art. 41-43 ORaP). De plus, ceux-ci doivent effectuer annuellement une autoévaluation de leurs pratiques.

Une période transitoire de 2 ans avait été définie afin de permettre aux services concernés d'établir leur manuel de qualité. En effet, ce document constitue une base essentielle pour la réalisation d'un audit clinique en radioprotection.

Organisation des audits cliniques en Suisse

Le comité de pilotage comprenant des représentants des associations professionnelles suisses de Cardiologie (SSC), Radiologie (SSR), de Radio-Oncologie (SSRO), de Médecine Nucléaire (SSMN), d'Urologie (SSU), de Radiobiologie et de Physique Médicale (SSRPM), de l'Association Suisse des Techniciens en Radiologie Médicale (ASTRM), de la Fédération des Médecins Suisses (FMH) et de l'OFSP définit la stratégie et la mise en œuvre des audits cliniques. Une convention règle la collaboration entre les parties et leurs tâches au sein du comité de pilotage.



Dès à présent, les services concernés doivent avoir établi leur manuel de qualité et effectuer leurs auto-évaluations annuelles (voir les recommandations édictées par les associations professionnelles sur le site web).

Pour la réalisation des audits cliniques, les services doivent mettre à disposition le personnel adéquat ainsi qu'une salle de réunion. Si nécessaire, les auditeurs communiqueront leurs besoins additionnels. Idéalement, le chef du service ainsi que les responsables d'équipe doivent participer à la courte introduction de l'audit clinique ainsi qu'à la discussion finale. Un médecin, un physicien et un technicien en radiologie (ou un autre expert) seront présents toute la journée puisqu'ils doivent être à disposition des auditeurs pour les discussions bilatérales se déroulant après la réunion d'introduction.

Durant l'audit clinique, le service audité peut continuer à accueillir des patients, pour autant que le personnel requis pour son fonctionnement soit présent, en plus du personnel participant à l'audit clinique.

Bilan et perspectives après le premier cycle d'audits cliniques

Au terme du premier cycle de cinq ans (2020-2025), plus de 200 établissements ont été audités dans toute la Suisse, couvrant l'ensemble des services de radiothérapie, de médecine nucléaire et de cardiologie interventionnelle. De nombreux audits ont également été menés en radiologie, plus exactement en tomodensitométrie. Toutefois, en raison du nombre élevé d'établissements, le cycle doit être prolongé pour permettre la réalisation de tous les audits.

Fin 2025, un rapport sur l'état de mise en œuvre des audits cliniques a été présenté au Conseil fédéral. Il montre que les audits cliniques sont bien établis et constituent un outil efficace pour améliorer la qualité des soins, la sécurité des patients et les bonnes pratiques en matière d'utilisation médicale des rayonnements. Les audits cliniques effectués jusqu'ici attestent d'un bon niveau d'organisation de la radioprotection, tout en identifiant des axes d'amélioration, notamment la justification des examens et des traitements, l'optimisation des protocoles, ainsi que la formation et le perfectionnement du personnel. L'utilité des audits cliniques a été confirmée tant par les services audités que par les auditeurs. En outre, le modèle d'évaluation par les pairs a renforcé la collaboration interprofessionnelle.

Le programme d'audits cliniques se poursuit et s'élargit avec un premier cycle (2026-2031) dans le domaine de l'urologie interventionnelle. Pour la cardiologie, la médecine nucléaire et la radiothérapie, le deuxième cycle (2026-2031) sera axé sur les processus d'auto-évaluation et sur la mise en œuvre des recommandations issues du premier cycle.

Informations complémentaires

<https://www.bag.admin.ch/fr/audits-cliniques-en-radioprotection>

Remarque générale:

Le masculin générique est uniquement utilisé pour améliorer la fluidité de lecture. Il représente donc tout genre.

Contact :

Secrétariat scientifique des Audits cliniques, Office fédéral de la santé publique OFSP, Section Radiothérapie et diagnostic médical, clinicalaudits@bag.admin.ch,